

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, des demandes de certificats de démolition a été déposées pour les bâtiments accessoires situé au 922, rue Saint-Roch ainsi que pour le bâtiment principal situé au 1098, rue Saint-Édouard.

Ces immeubles sont considérés comme ayant un potentiel patrimonial ou contiennent des logements au sens de la Loi sur le Tribunal administratif du logement (RLRQ,c. T-15.01).

- ✓ Le projet de remplacement pour le 922, rue Saint-Roch est constitué d'un garage à toit à deux versants d'une superficie de 55 mètres carrés et étant implanté avec un recul d'environ 16 mètres par rapport à la rue.
- ✓ Le projet de remplacement pour le 1098, rue Saint-Édouard est constitué d'une maison unifamiliale isolée à deux étages incluant le sous-sol, ayant une superficie de 141 mètres carrés et une marge de recul de 12m par rapport à l'emprise de la rue.

Le Comité de démolition se réunira à ces sujets le 10 avril 2024 à 17h00 à la Salle du Conseil Municipal située au 930, rue du Centre. De plus amples informations sur les projets de remplacement sont disponibles au bureau municipal du 940 rue du Centre.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la municipalité.

Direction générale de la Municipalité de Saint-Jude
940, rue du Centre
Saint-Jude, QC, J0H1P0

dg@saint-jude.ca

Donné à Saint-Jude, ce 26 mars 2024.



Julie Clément
Directrice-générale et
greffière-trésorière